

Aide pour la demande d'un code de prestataire

Règle d'attribution

- 1. L'office n'attribue en principe qu'un seul code de prestataire par organisation.
- 2. Les prestataires sont responsables de l'attribution et de la gestion de chaque code interne.

Références normatives

L'attribution de codes de prestataire se base sur la recommandation T.35 de l'UIT-T.

Structure du code de prestataire

Le code de prestataire se compose de trois parties:

- 1. L'indicatif du pays (1 octet). L'UIT-T, qui est l'organe compétent pour l'attribution des indicatifs de pays, a attribué à la Suisse le code binaire suivant: 1 0 1 0 0 1 1 0.
- 2. Le code de prestataire (1 octet)
- 3. Le code interne du prestataire (1 octet)